



## **CC GALLY MAULDRE**

### **RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2019**

#### **I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

Sources :

- INSEE, note de conjoncture décembre 2018, vue d'ensemble
- Caisse d'épargne, Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- Rencontres Finance Active 2018
- AMF – la Banque Postale collectivités territoriales : Indice des prix des dépenses communales, novembre 2018
- Réunion présentation Loi des Finances 2019 – UMY à Versailles – 12 février 2019

##### **I.1 Contexte économique global**

###### **a / La croissance**

Le taux de croissance régresse légèrement en hausse en France : +1,5% en 2018 (+1,9% en 2017).

Pour 2019, l'acquis de croissance est de 1,0% (mi 2019).

Dans la zone euro, la croissance est estimée à +1,1% en 2019 contre +1,9% en 2018 (1,8% en Allemagne pour 2018 et 2019).

###### **b/ L'inflation**

L'INSEE estime l'inflation 2018 en France à 1,8% (résultats provisoires de janvier 2018).

La prévision d'inflation pour 2019 est d'environ 1,4% en France selon la loi de finances 2019.

L'indice des prix des dépenses communales ou « panier du Maire » évolue plus vite que l'inflation des ménages : entre juin 2017 et juin 2018, le panier du Maire a augmenté de 1,43%. Son augmentation est quasi similaire à l'inflation des ménages en intégrant les frais financiers (1,16% si l'on inclut les charges financières, car les taux d'intérêt très bas font baisser l'indicateur). Sur la même période, l'inflation des ménages hors tabac progresse de 1,18%.

### **c/ L'emploi**

La prévision du taux de chômage pour 2019 est stable selon l'INSEE (9,0% attendu contre 9,1% en 2018).

A la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, le taux de chômage dans les Yvelines se situe à 6,8% contre 8,7% au plan national (source INSEE).

### **d/ La consommation des ménages**

La consommation des ménages augmente d'environ 0,8% en 2018, avec une prévision d'au moins 1,4% en 2019 pour l'INSEE.

### **e/ L'investissement des entreprises**

L'investissement des entreprises affiche une croissance en hausse d'environ 3,8% en 2018, contre 4,4% environ en 2017. Cette croissance est estimée par l'INSEE à +2,2% en 2019.

### **f/ Le budget de l'Etat**

Le déficit public exprimé par rapport au PIB national s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, et se stabiliser aux alentours de 3,5% jusqu'en 2016.

En 2017, le déficit public a « reculé » à 2,6% du PIB, tout comme en 2018.

La loi de finances prévoit un déficit de 2,8% du PIB en 2019, soit sous la barre des 3% imposés par l'Union Européenne.

La dette publique augmente toujours : elle atteignait en 2017 98,5% du PIB et en 2018 98,7%. Selon les prévisions de la loi de finances, la dette publique devrait se stabiliser en ratio à 98,6% du PIB en 2019.

## **I.2 La loi de finances pour 2019 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales**

### **a/ Le FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, dont la hausse a été exponentielle jusqu'en 2017, se stabilisera à compter de 2019**

Le FPIC, mécanisme de péréquation dite horizontale, est en réalité un impôt déguisé qui prélève les communes dites « riches » au profit de communes ayant moins de moyens, sans contrôle de l'utilisation des fonds faite par les bénéficiaires.

Le FPIC a progressé très fortement, et atteint aujourd'hui 2,2 M€. En 2018, il a baissé de 2%.

En ce qui concerne 2019, nous avons décidé par précaution de provisionner une hausse de 2% du FPIC. En effet, pour tenir compte d'éventuels ajustements de périmètres intercommunaux ou d'actualisation de ressources fiscales, nous avons préféré rester prudents. De plus, suite à un amendement de la loi de finances 2019, une augmentation du taux plafond de 13,5% à 14% des recettes fiscales agrégées a été adoptée. Etant donné la complexité du mode de calcul de ce fonds, nous ne savons pas à ce jour quel sera l'impact réel pour Gally-Mauldre, ce qui explique les 2% d'augmentation.

Augmentation du FPIC estimée jusqu'en 2021 :

CCGM	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019	Estimation 2020	Estimation 2021
<b>FPIC global</b>	<b>944 K€</b>	<b>1 289 K€</b>	<b>1 933 K€</b>	<b>2 161 K€</b>	<b>2 121 K€</b>	<b>2 163 K€</b>	<b>2 163 K€</b>	<b>2 163 K€</b>
<i>Evolution</i>		+36%	+50%	+11,8%	-2%	+2%	0%	0%
<i>Prélèvement supplémentaire annuel</i>		-345 K€	-644 K€	-228 K€	+40 K€	-42 K€	0 K€	0 K€
<i>Prélèvement supplémentaire cumulé</i>		-345 K€	-989 K€	-1 217 K€	-1 177 K€	-1 219 K€	-1 219 K€	-1 219 K€

*Hypothèse de la prospective présentée le 19 décembre 2018*

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer la part communale du FPIC à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permet de bonifier sa dotation d'intercommunalité (DI) et procure environ 210 K€ de recette de dotation supplémentaire en 5 ans.

Cette décision a été reconduite tous les ans depuis. A aujourd'hui, nous pouvons que nous réjouir d'avoir pris cette initiative. En effet, comme le montre la prospective financière présentée le 19 décembre dernier en CC, nous reconstituons, à compter de 2019, une marge de manœuvre nous permettant d'envisager des investissements sans avoir recours à une hausse de la fiscalité. Les dures années sont derrière nous.

Pour 2019, il est de nouveau proposé de maintenir une prise en charge du FPIC à 100% par la CC.

#### **b/ La poursuite de la baisse mais plus légère des dotations de l'Etat**

Après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué plus fortement de 2014 à 2017.

Rappelons que ces dotations ne sont pas un cadeau fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations.

Leur diminution est en fait un transfert de fiscalité (impôts et taxes) de l'Etat vers les communes : l'Etat entend faire ainsi contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics, or ces dernières ne sont pas responsables des déficits publics, puisqu'elles doivent voter leurs budgets en équilibre.

Leur contribution dépasse donc très largement leur part dans la dette de l'ensemble des administrations.

A noter qu'en 2019, la dotation globale de fonctionnement est annoncée stable par rapport à 2018 sur le plan national. En revanche, la dotation fera toujours l'objet d'un écrêtement. En effet, la dotation fonctionne en enveloppe fermée mais la répartition entre ses différentes composantes peut varier selon l'évolution de la population et du potentiel fiscal des communes. C'est un jeu de vase communicant entre les composantes mais aussi les communes.

C'est pourquoi, il a été pris en compte une nouvelle baisse de 5% en 2019.

Le Gouvernement souhaite toujours contractualiser avec les 322 collectivités les plus importantes (régions, départements, villes de plus de 50 000 habitants, EPCI de plus de 150 000 habitants), sur un objectif d'augmentation plafonnée des dépenses de fonctionnement (1,2% maxi en 2019 comme en 2018). A ce jour, 71% des collectivités concernées par ce dispositif ont signé le contrat avec un objectif moyen de 1,25%.

#### **Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de la CC 2014 à 2021 :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (estimation)	2020 (estimation)	2021 (estimation)
<b>DI d'origine</b>	332 K€	280 K€ -16%	189 K€ -32%	145 K€ -23%	125 K€ -14%	119 K€ -5%	119 K€ 0%	119 K€ 0%
<b>DI supplémentaire</b> grâce au transfert du FPIC			50 K€	40 K€	40 K€	40 K€	40 K€	40 K€
<i>Soit en cumulé</i>				90 K€	130 K€	170 K€	210 K€	250 K€
<b>DI OBTENUE</b>	332 K€	280 K€	239 K€	185 K€	165 K€	159 K€	159 K€	159 K€
<b>DCTP</b>	913 K€	893 K€	876 K€	852 K€	834 K€	816 K€	816 K€	816 K€
<b>Total</b>	1 245 K€	1 173 K€	1 115 K€	1 037 K€	999 K€	975 K€	975 K€	975 K€
<b>Evolution DGF</b>		-6%	-5%	-7%	-4%	-2%	0%	0%

**DI : dotation d'intercommunalité**

**DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle**

Le transfert du FPIC a fait gagner à la CC environ 250 K€ en 6 ans.

**c/ La revalorisation des bases d'imposition**

La loi de finances pour 2019 prévoit une revalorisation de 2,2% des bases (1,2% en 2018) servant de calcul aux impôts fonciers et à la taxe d'habitation, calculée en fonction du dernier taux d'inflation constaté (évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre n-1 et novembre n-2).

**d/ La suppression progressive de la taxe d'habitation**

La loi de finances pour 2018 prévoit une disparition sur 3 ans de la taxe d'habitation pour environ 80% des ménages.

L'Etat s'est engagé à compenser ce dégrèvement aux collectivités concernées, dans la limite des politiques de taux et d'abattement en vigueur pour les impositions 2017. Les variations de taux postérieures resteront à la charge des contribuables.

Le dynamisme des bases continuera de bénéficier aux collectivités (hausse de base liée à la loi de finances, et aux constructions nouvelles sur la collectivité).

Il était question de faire disparaître totalement cet impôt y compris pour les 20% des ménages toujours contributeurs.

Suite à la crise des gilets jaunes et dans le cadre du grand débat national, le gouvernement réfléchit actuellement au maintien ou à la suppression de cet impôt pour les 20 % des foyers fiscaux les plus aisés.

## II. RESULTATS DE 2018 (à confirmer avec les derniers rattachements et pointage de la Trésorerie)

Sous réserve de la clôture définitive, l'exécution budgétaire 2018 fait apparaître les résultats prévisionnels suivants :

### 1. Section de fonctionnement 2018

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>OPERATIONS RELLES</b>	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Prévu 2018</b>	<b>Estimation 2018</b>	<b>2018/2017 en %</b>
Chapitre 011 charges à caractère général	2 192 188	2 443 358	2 346 198	7,0%
Chapitre 012 charges de personnel	1 038 286	1 093 210	1 080 975	4,1%
Chapitre 014 atténuation de produits	5 036 643	4 941 049	4 911 345	-2,5%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	367 026	379 929	372 092	1,4%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	0	100	2	NS
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>8 634 143</b>	<b>8 857 646</b>	<b>8 710 612</b>	<b>0,9%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	16 067	0	NS
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	236 000	0	NS
Chapitre 042 opérations d'ordre	40 525	46 592	46 592	15,0%
<b>sous total opérations d'ordre</b>	<b>40 525</b>	<b>298 659</b>	<b>46 592</b>	<b>15,0%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 674 668</b>	<b>9 156 305</b>	<b>8 757 204</b>	<b>1,0%</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Prévu 2018</b>	<b>Estimation 2018</b>	<b>2018/2017 en %</b>
Chapitre 013 atténuation de charges	36 725	14 667	30 120	-18,0%
Chapitre 70 produits des services	493 119	545 421	552 376	12,0%
Chapitre 73 impôts et taxes	7 011 727	6 933 304	6 973 413	-0,5%
<b>Chapitre 74 dotations</b>	1 615 242	1 349 025	1 338 309	<b>-17,1%</b>
Chapitre 77 produits exceptionnels	0	6 888	6 985	NS
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>9 156 813</b>	<b>8 849 305</b>	<b>8 901 203</b>	<b>-2,8%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
Chapitre 002 excédent reporté	130 666	307 000	307 000	135,0%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>130 666</b>	<b>307 000</b>	<b>307 000</b>	<b>135%</b>

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 287 479</b>	<b>9 156 305</b>	<b>9 208 203</b>	<b>-0,9%</b>
-----------------------------------------	------------------	------------------	------------------	--------------

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles seulement</b>	<b>522 670</b>	<b>-8 341</b>	<b>190 591</b>	<b>-63,5%</b>
----------------------------------------------------------------	----------------	---------------	----------------	---------------

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles et d'ordre</b>	<b>612 811</b>	<b>0</b>	<b>450 999</b>	<b>-26,4%</b>
-----------------------------------------------------------------	----------------	----------	----------------	---------------

Le résultat de fonctionnement est en baisse de 26,4%, mais cette baisse avait été anticipée et programmée, telle que présentée dans la prospective financière du 19 décembre 2019.

En effet, pour rappel, en 2017, compte tenu des prélèvements de l'Etat, de la nécessité de financer la progression exponentielle du FPIC sur 5 ans (2015 – 2019), de la baisse continue de notre dotation de compensation pour pertes de bases de CFE, et des projets en matière de transport, très haut débit et développement économique, nous avons dû augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières de manière sensible. Il avait été convenu que cela serait la seule hausse significative sur au moins 4 ans et effectivement, en 2018, l'augmentation n'a été que de 2% au lieu de 5% dans la prospective.

**De plus, l'objectif est de ne pas revaloriser les taux en 2019 et 2020.**

- **Recettes 2018**

- Les produits des services (chapitre 70) affichent une augmentation en raison de la facturation des mercredis toute la journée pour les centres de loisirs (Impact arrêt des TAP).
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont en baisse de 0,5% suite à une diminution de la taxe sur ordures ménagères en 2018.
- La dotation forfaitaire diminue toujours mais moins fortement que les années précédentes : -20 K€ en 2018 (-14%), après avoir baissé de -54 K€ en 2017 (-23%) et de -91 K€ (-32%) en 2016.

La dotation forfaitaire 2019 est annoncée stable par rapport à 2018 mais sur le plan national.

- Le soutien du SIDOMPE est aussi en diminution de 8,5% suite à une modification de leur mode de calcul.

- **Dépenses 2018**

- Les charges à caractère général : il convient d'être prudent, les derniers rattachements sur 2018 n'étant pas effectués à la date du présent rapport ; d'après nos estimations, elles augmenteraient de 7,0% par rapport au réalisé 2017.

Cette hausse s'explique notamment :

- ✓ par l'augmentation des prestations de ramassage des ordures ménagères
- ✓ par l'augmentation des sorties des centres de loisirs suite à l'ouverture sur la journée entière des mercredis
- ✓ par des études pour la sortie du SIEED en 2018
- ✓ par un audit pour le transport à la demande Flexigo
- ✓ par des études et conseils en matière de GEMAPI

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu en mars prochain lors de l'adoption du compte administratif 2018.

- Les frais de personnel augmentent de 4,1%. Cette hausse s'explique par la réorganisation du pôle urbanisme suite à une modification des besoins du service, le recrutement d'animateurs en raison de l'augmentation des effectifs, la hausse des heures des animateurs sur les centres de loisirs suite à l'arrêt des TAP.
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », qui regroupe principalement les subventions de fonctionnement versées, augmente de 1,4%, principalement en raison du transfert de la compétence en matière d'emploi sur le territoire intercommunal (prise en charge de la subvention à G&M Emploi par la CC notamment).



**2. Section d'investissement 2018**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Prévu 2018</b>	<b>Estimation 2018</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Chapitre 020 dépenses imprévues	0	1 889		
Chapitre 20 études	936	102 480	15 730	31 208
Chapitre 204 subventions d'équipement	91 655	192 194	165 279	19 549
Chapitre 21 immobilisations corporelles	34 363	729 826	79 862	3 275
Chapitre 23 immobilisations en cours	0	288 000	0	194 778
<b>TOTAL</b>	<b>126 954</b>	<b>1 314 388</b>	<b>260 871</b>	<b>248 810</b>
				<b>509 681</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Prévu 2018</b>	<b>Estimation 2018</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Chapitre 001 excédent reporté	301 444	228 406	228 406	0
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	0	236 000	0	0
Chapitre 040 opérations d'ordre	40 525	46 592	46 592	0
Chapitre 10 dotations reçues	6 323	325 811	317 637	0
Chapitre 13 subventions reçues	7 069	129 600	0	125 135
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	0	347 979	0	
<b>TOTAL</b>	<b>355 361</b>	<b>1 314 388</b>	<b>592 635</b>	<b>125 135</b>
				<b>717 770</b>

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>228 407</b>	<b>0</b>	<b>331 764</b>	<b>-95 675</b>
				<b>208 089</b>

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il avait été inscrit au budget au chapitre 21 pour 554 500 € par décision modificative l'achat du terrain SAFER situé à Davron. Cette dépense sera inscrite en crédit nouveau sur 2019, tout comme l'emprunt s'y référant. Cela gonfle artificiellement le prévisionnel.

De plus, les liaisons douces Mareil/Maule et Chavenay/Feucherolles avaient été inscrites au chapitre 23 du budget. A ce jour, seul le marché de liaison douce entre Chavenay et Feucherolles a été notifié et donc engagé en 2018.

Au chapitre 20, des frais d'études (PCAET, zone de la gare de Maule) n'ont pas été engagés en 2018. Ces dépenses seront de nouveau inscrites au BP 2019.

**Evolution des excédents de fonctionnement de la CCGM depuis sa création :**

	2013	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
Epargne de gestion en K€ (opérations réelles seulement hors opérations d'ordre)	72	-20	504	-142	523	191	131	257

**III. LIGNES DIRECTRICES DE 2019 :**

- **Aménagement / Environnement**
  - PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial – obligation) : 60 000 €
  - Bacs OM / composteurs : 12 000 €
  - Circulations douces études Mareil – Maule : 232 000 € (subventionnées à 70%)
  - Poursuite de l'étude pour la sortie du SIEED cofinancée entre les intercommunalités membres du SIEED : 27 000 €
  - Etude suivi SCOT et rénovation énergétique des bâtiments
- **Communication**
  - Refonte du site internet : 15 000 €
- **Accueils de loisirs**
  - Retour à la semaine de 4 jours dans la plupart des communes
    - ➔ Impact budgétaire en année pleine à prendre en compte (journée continue le mercredi)
  - Travaux divers dans les centres de loisirs
  - Etude à faire en 2019 en vue d'une éventuelle extension/rénovation du centre de loisirs de Maule. Une décision sera prise par Gally-Mauldre en fonction des résultats de cette étude et de l'avis de la commission enfance/jeunesse.
- **Transports**
  - Poursuite de l'étude sur l'amélioration de Flexigo à l'ouest du territoire
  - Participation à l'aménagement des abords de la gare de de St Nom la Bretèche (route des muses). Pour la prospective de décembre, un montant de 30 K€ avait été inscrit. Ce montant n'est issu d'aucune réunion. Le montant de la participation reste à confirmer.

- **NTIC**
  - Très Haut Débit sur le territoire = poursuite du déploiement de la fibre sans aucun coût pour l'intercommunalité
- **Maintien à domicile**
  - Changement d'un véhicule du portage à domicile remplacé par un véhicule électrique
- **Développement économique**
  - Achat du terrain SAFER situé à Davron dans le but de le revendre à des entreprises en lien avec l'agriculture
  - Poursuite des rencontres économiques avec les entreprises du territoire
  - Poursuite des études d'aménagement de la zone de la gare SNCF de Maule en zone d'activités
- **Culture**
  - Festival intercommunal BD à St Nom la Bretèche
  - Festival intercommunal de rire de Théâtre  
Une demande de soutien de la compagnie théâtrale de Bazemont a également été faite ; elle n'est pas validée à ce jour.

#### **IV. EVOLUTION DES COMPETENCES 2019 :**

- GEMAPI :  
Les négociations avec les EPCI concernés (VGP et la SQY notamment) se poursuivent, pour imposer notre vision de la gouvernance sur le bassin versant de la Mauldre. Pour rappel, il est obligatoire de coordonner sur cette échelle les actions en matière de prévention des inondations (compétence « PI ») par un EPAGE compétent pour l'ensemble du bassin versant. En revanche, la partie « GEMA » pourrait être déléguée à Hydreaulys. Et un EPTB Seine Aval serait créé pour coordonner l'ensemble

Parallèlement, des travaux de nettoyage des cours d'eau vont être menés au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 sous la responsabilité du pôle urbanisme/environnement et sous maîtrise d'œuvre du COBAHMA.

Comme nous l'avons fait en 2018, nous avons la possibilité d'appeler en 2019 un produit de recettes issu de la taxe GEMAPI à voter avant le 15 avril 2019.

- Voirie d'intérêt communautaire : à mettre en œuvre
- Péricolaire : réflexion à reprendre vers un éventuel transfert de la compétence, envisagé un temps puis reporté

- Eau et assainissement : proposition de délibérer avant la date limite de juillet 2019 pour reporter l'exercice direct de cette compétence à 2026
- SDIS (Service Départemental d'Intervention et de Secours) : transfert des contributions des communes pour faire du coefficient d'intégration fiscale (gain sur la dotation d'intercommunalité : environ 20 K€)

## **V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2019 : PAS DE HAUSSE DU TAUX DE FISCALITE**

Lors de la prospective de décembre, nous avons pu nous rendre compte que malgré la prise en charge de la part communale du FPIC par Gally-Mauldre, à compter de 2019, nous arrivons à reconstituer une marge de manœuvre sans hausse de la fiscalité. Nous pouvons même envisager d'emprunter afin de financer de nouveaux projets plus ambitieux. Ces hypothèses sont toutefois valables sous réserve de l'évolution du FPIC et de la législation fiscale (dotations).

### **1. Dépenses de fonctionnement**

- **FPIC** : nous avons anticipé une hausse de 2% par rapport à 2018 (2 163 K€ contre 2 121 K€ en 2018), en raison d'éventuels ajustements de périmètres intercommunaux, ou d'actualisation de ressources fiscales mais aussi en raison de l'augmentation du taux plafond de 13,5% à 14% des recettes fiscales agrégées.
- **Charges de personnel** : impact de la suppression des TAP sur une année pleine et de la réorganisation du pôle urbanisme suite à des besoins supplémentaires
- **Autres charges** : stabilisation hormis de nouvelles études pour la sortie du SIEED et des conseils pour GEMAPI qui seront provisionnés

### **2. Recettes de fonctionnement hors fiscalité ménages**

- **Dotations** : la baisse sera moins forte cette année comme vu ci-dessus (-2% pour la DGF)
- **TEOM** : en cours d'analyse
- **Fiscalité professionnelle** : la hausse de CFE est plafonnée par la loi (de 2 à 3% maxi par an) ; les services fiscaux nous ont informés d'une possible augmentation de CVAE en 2019 par rapport à l'an dernier

**3. Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2016	REALISE 2017	Estimation 2018		Prévision 2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 235	2 192	2 346		2 378
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 047	1 038	1 081		1 199
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 970	5 037	4 911		4 989
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	35	41	47		65
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	384	367	372		386
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	2		0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 671</b>	<b>8 675</b>	<b>8 759</b>		<b>9 017</b>

Retraitement effectué en retirant les dépenses du SIEED, le FPIC et les attributions de compensation, sur lesquels nous n'avons pas de prise, et faisant par conséquent ressortir le budget « réel » de la CCGM :

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2016	REALISE 2017	Estimation 2018		Prévision 2019
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 671</b>	<b>8 675</b>	<b>8 759</b>		<b>9 017</b>
SIEED	-1 611	-1 450	-1 364		-1 400
FPIC	-1 933	-2 161	-2 121		-2 163
Attributions de compensation	-1 426	-1 426	-1 426		-1 426
<b>BUDGET REEL CCGM</b>	<b>3 701</b>	<b>3 638</b>	<b>3 848</b>		<b>4 028</b>

**4. Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2016	REALISE 2017	Estimation 2018		Prévision 2019	Prévision 2020
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 047	1 038	1 081		1 199	1 229

Pour 2018, les dépenses de personnel sont en hausse de 4,1% : effet du « GVT » (glissement vieillesse technicité), suppression des TAP entraînant davantage d'heures d'animateurs (mercredi matin).

En 2019, le budget de la masse salariale est en hausse de 10,9% par rapport à 2018 (soit +118 K€) en raison de l'impact de l'arrêt des TAP sur une année pleine sur le centre de loisirs de Maule (27% de l'augmentation) (les autres centres étant en décalage d'un an pour la refacturation), de la restructuration du pôle urbanisme suite à de nouveaux besoins avec l'arrivée d'une nouvelle personne et des revalorisations (30% de la hausse globale), de la refacturation des services partagés en augmentation (finances, communication, coordinateur ALSH, maintien à domicile) (38% de l'augmentation globale).

Toutefois, s'agissant de l'arrêt des TAP, Gally Mauldre encaissera davantage de recettes familiales (estimation +17 K€), ce qui diminue le coût net pour ce service.

**5. Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

	Administratif	Urbanisme	ALSH	Maintien à domicile
<b>Titulaires permanents</b>	1	5	2	2
<b>Non titulaires permanents</b>	0	1	11	2
<b>Non titulaires vacataires</b>	0	0	10	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>5</b>
<i>Rappel total 2018</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>24</i>	<i>7</i>

*NB : Ces effectifs ne comptabilisent que les agents employés par la CC, et n'incluent pas les agents communaux mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, ni les missions de direction effectuées par les DGS/SG des commune au titre d'activité accessoire.*

Le nombre d'animateurs ou d'agents chargés de l'aide à domicile et du portage de repas, évoluera en fonction de la fréquentation de ces services.

#### **6. Evolution des avantages en nature :**

- Pas d'avantage en nature logement ou véhicule au niveau de la CC Gally Mauldre (pas de logements de fonction ; véhicules de service uniquement)
- Les repas sont fournis au personnel travaillant pendant les heures de repas (animateurs des ALSH)
- Aucune évolution particulière prévue

#### **7. Evolution du temps de travail :**

Depuis la rentrée scolaire 2018, l'ensemble des communes hormis Bazemont a supprimé les TAP mises en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cela a entraîné la suppression du temps scolaire le mercredi matin, et un retour à l'ALSH à la journée complète le mercredi. Il a donc fallu adapter les effectifs et/ou les horaires du personnel en conséquence.

#### **8. Investissement et engagements pluriannuels**

Les dépenses d'investissement, en partie abordées au chapitre III « lignes directrices », seront présentées par délégation au moment du vote du BP, outre la présentation comptable officielle.

Aucune autorisation de programme ne sera votée.

#### **9. Dette**

L'endettement de Gally Mauldre est toujours nul au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Une décision modificative a été votée en fin 2018 pour la souscription d'un emprunt relais de 348 K€ afin de financer l'achat du terrain situé à Davron. Cet emprunt n'a pas été utilisé en 2018 et sera inscrit de nouveau en 2019. Il sera remboursé lors de la revente à des entreprises en lien avec l'agriculture. Un emprunt complémentaire est aussi envisagé pour financer les autres investissements détaillés ci-dessus (rappel : prospective à 200 K€).

#### **10. Besoin de financement 2019 et fiscalité des ménages**

Les principaux éléments influant sur nos équilibres financiers ont été pris en compte dans la prospective présentée en Conseil le 19 décembre 2018 :

- Bons résultats de l'exercice 2018 (rappel : excédent global supérieur à 400 K€)
- Le FPIC : prévision hausse de 2% maximum
- Baisse des dotations moins forte cette année
- La CVAE a été estimée par la DDFIP en hausse par rapport à 2018
- Pas de hausse majeure des dépenses de fonctionnement hors FPIC et masse salariale

- Investissements : les investissements liés au développement économique ou en matière de circulation douce seront financés par des subventions (70% pour les circulations douces) et par un emprunt pour le reste, les taux d'intérêt étant particulièrement bas.
- OM : une analyse des tonnages 2018 est en cours afin d'estimer au mieux le coût 2019 ; par ailleurs nous sommes dans l'attente des prévisions du SIEED pour les 7 communes membres de ce Syndicat

La prospective financière présentée en décembre 2018 ne prévoyait pas d'obligation de hausse de la fiscalité. Nous souhaitons respecter cette possibilité afin qu'il n'y ait aucune obligation d'augmentation d'impôt, sous réserve bien sûr de la clôture définitive de l'exercice budgétaire 2018, de la préparation du budget 2019 et des décisions et arbitrages à venir dans les prochaines semaines.



## ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices

**Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement**

<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>REALISE 2017</b>	<b>Estimation 2018</b>		<b>Prévision 2019</b>	<b>Objectif 2020</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 192	2 346		2 378	3 686
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 038	1 081		1 199	1 229
014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 037	4 911		4 989	3 589
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	367	372		386	394
66 CHARGES FINANCIERES	0	0		0	4
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	2		0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 634</b>	<b>8 712</b>		<b>8 952</b>	<b>8 902</b>

**Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette**

<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>REALISE 2017</b>	<b>Estimation 2018</b>		<b>Prévision 2019</b>	<b>Objectif 2020</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 192	2 346		2 378	3 686
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 038	1 081		1 199	1 229
014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 037	4 911		4 989	3 589
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	367	372		386	394
66 CHARGES FINANCIERES	0	0		0	4
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	2		0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 634</b>	<b>8 712</b>		<b>8 952</b>	<b>8 902</b>

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>REALISE 2017</b>	<b>Estimation 2018</b>		<b>Prévision 2019</b>	<b>Objectif 2020</b>
013 ATTENUATION DE CHARGES	37	30		8	10
70 PRODUITS DES SERVICES	494	552		574	585
73 IMPOTS ET TAXES	7 011	6 973		7 196	7 259
74 DOTATIONS	1 615	1 338		1 305	1 305
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	7		0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 157</b>	<b>8 900</b>		<b>9 083</b>	<b>9 159</b>

<b>EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes – dépenses) – opérations réelles</b>	<b>REALISE 2017</b>	<b>Estimation 2018</b>		<b>Prévision 2019</b>	<b>Objectif 2020</b>
	<b>523</b>	<b>191</b>		<b>131</b>	<b>257</b>

Remboursement de capital d'emprunt	0	0		0	336
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>127</b>	<b>261</b>		<b>1 293</b>	<b>696</b>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	13	12		428	714
<b>BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT</b>	<b>-409</b>	<b>61</b>		<b>588</b>	<b>-23</b>
EMPRUNT CONTRACTE	0	0		754	0